

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE – GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES – NIVEAU ELEMENTAIRE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

| | | |
|--|--|--|
| CODE DE L'UNITE DE FORMATION: 75 44 01 U 21 D2 | | CODE DU DOMAINE DE FORMATION 709 |
|--|--|--|

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES - NIVEAU ELEMENTAIRE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

- ◆ Familiariser, via de nombreuses manipulations, aux fonctionnalités de base d'un logiciel de type «gestionnaire de bases de données», en vue de résoudre rapidement des problèmes courants dans son milieu familial, professionnel, social, scolaire. Les caractéristiques et les fonctions examinées seront classiques et communes aux gestionnaires de données présents sur le marché.
- ◆ Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.
- ◆ Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- ◆ Développer
 - ◆ des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - ◆ des méthodes de travail transférables;
 - ◆ des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation).

N.B. L'apprentissage ne doit pas privilégier la connaissance d'un logiciel particulier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant devra être capable,

- ◆ de comprendre, à la lecture, un texte de niveau de fin d'études secondaires inférieures et exécuter des consignes orales simples.
- ◆ face à un système informatique sur lequel est installé un système d'exploitation connu (deux essais au maximum)
 - ◆ de vérifier que le système est prêt à l'emploi;
 - ◆ de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;

- ♦ de lancer une exécution du programme;
- ♦ de déplacer le curseur;
- ♦ d'utiliser la barre d'espacement, la touche « retour » et celle d'effacement;
- ♦ d'introduire des données numériques et alphanumériques;
- ♦ de sortir du programme;
- ♦ d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;
- ♦ d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
- ♦ de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation :
« INFORMATIQUE - INITIATION A L'INFORMATIQUE ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Laboratoire de pratique de logiciels | CT | S | 64 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 16 |
| Total des périodes | | | 80 |

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

pour l'environnement logiciel :

- ♦ d'exécuter une application;
- ♦ de quitter une application;
- ♦ d'organiser l'agencement des différents objets utilisés (applications, documents, ...);
- ♦ de "basculer" d'une application à une autre;
- ♦ d'effectuer les manipulations de base (copie, effacement, déplacement, création de répertoires);
- ♦ de gérer les impressions ;
- ♦ de schématiser une base de données et de l'implémenter.

pour la base de données:

- ♦ de saisir les données;
- ♦ d'ajouter, d'effacer, de modifier, d'importer un objet de la base de données (table, requête, formulaire, état).

pour les tables rassemblant les enregistrements de la base de données:

- ♦ de créer, de saisir, de modifier la structure d'une table;
- ♦ de copier la structure d'une table;
- ♦ d'indexer une table;
- ♦ d'établir une relation entre deux tables.

pour les enregistrements:

- ♦ d'ajouter, de modifier, de supprimer des enregistrements;
- ♦ de copier des enregistrements;
- ♦ d'imprimer des enregistrements en tout ou en partie;

- ◆ de rechercher (et éventuellement remplacer) certaines informations dans les enregistrements;
- ◆ d'effectuer une recherche sélective parmi tous les enregistrements de la base de données;
- ◆ de trier les enregistrements.
- ◆ d'utiliser les fonctions de calcul
 - ◆ dans le résultat des requêtes,
 - ◆ dans les états de sortie et les présentations d'écran.

pour les états de sortie, les étiquettes et les présentations d'écran:

- ◆ de créer, de modifier et d'utiliser une présentation d'écran pour la saisie, la consultation et la mise à jour des enregistrements de la base de données;
- ◆ de créer et d'imprimer des étiquettes;
- ◆ créer, modifier et imprimer des états de sortie.
- ◆ de créer et utiliser une macro-commande simple.
- ◆ d'assurer la pérennité (backup, copies de sauvegarde des informations traitées).
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel.

Recommandations

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.
3. On attirera l'attention sur le respect de la déontologie et sur la confidentialité des données traitées.

5. CAPACITES TERMINALES

Le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable:

face à un système informatique connu et sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,

- ◆ en respectant le temps alloué,
- ◆ en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,
- ◆ à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base d'un gestionnaire de base de données ;
 - ◆ de schématiser une base de données ;
 - ◆ de l'implémenter pour présenter un document imprimé ;
 - ◆ et la sauvegarder.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des choix techniques opérés et du degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.